

Guide pour la conception et la mise en œuvre du carnet de suivi des apprentissages

Les principes :

Le carnet de suivi des apprentissages trouve son sens dans une pédagogie de la réussite et des principes de l'évaluation formative, sur la base d'une observation continue active. Il permet d'identifier les étapes franchies par chaque enfant à différents moments de l'année et, en ce sens, définit aussi les marges de progrès qu'il lui reste à conquérir. Il associe l'élève à cette dynamique puisqu'il est renseigné avec lui au cours de moments spécifiques qui lui permettent de mettre en mots ce qu'il sait, ce qu'il est capable de faire et comment il le fait.

L'enseignant qui l'accompagne dans ce processus lui donne aussi l'occasion de se projeter dans la construction des apprentissages à venir.

Le carnet de suivi des apprentissages est obligatoire mais sa forme est laissée à l'appréciation des équipes enseignantes.

Un carnet de suivi des apprentissages...

Pour qui ? Pour quoi ?

Quelle posture adopter ?

Quels gestes professionnels privilégier ?

Comment faire pour le construire et le mettre en œuvre ?

Pour qui ?	Pour quoi ?	Quelle posture ? Quels gestes professionnels ?	Comment faire pour construire le carnet de suivi et le mettre en œuvre ?
l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer une évaluation positive • Communiquer avec lui en favorisant le dialogue pédagogique. • Mettre en valeur et rendre lisible ses réussites, ses progrès, toutes les petites avancées qu'il réalise par rapport à lui-même. • Garder la trace des progrès qu'il réalise. • Valoriser le chemin parcouru. 	<p>⇒ Privilégier une démarche qui associe les enfants.</p> <p>⇒ Informer les élèves sur les critères de réussite.</p> <p>⇒ Expliquer les attendus</p> <p>⇒ Amener l'élève à réfléchir sur ce qu'il fait et ce qu'il apprend ; le lui expliquer.</p> <p>⇒ Expliquer les réussites, les progrès ; lui faire formuler ses réussites</p> <p>⇒ Aider l'élève à passer de l'activité, de la tâche à l'apprentissage.</p> <p>Par exemple :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. « J'ai découpé et collé des lettres. » 2. « J'ai découpé et collé les lettres de mon prénom. » 3. « J'ai appris à placer toutes les lettres dans le bon sens. J'ai mis les lettres dans le bon ordre. J'ai commencé par l'initiale. » 4. « J'ai reconstitué mon prénom. » <p>⇒ Tenir compte du fait que les progrès de l'enfant se réalisent selon des rythmes très variables (socialisation, langage, motricité, capacités cognitives)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les réussites et dans quelles conditions elles ont été réalisées (seul, avec un pair, avec l'enseignant, avec soutien et/ou outils) ▪ Collecter les traces sous différentes formes significatives de progrès : des photographies de production, des dessins, des écrits, des représentations d'élève, des dictées à l'adulte, des enregistrements, des fiches d'autoévaluation, des brevets de réussite... ▪ Faire apparaître les domaines d'apprentissage (sans oublier « l'apprendre et le vivre ensemble »), ▪ La description de la réussite (exemple : « J'ai réussi à nommer toutes les lettres de mon prénom. ») ▪ Prévoir et ritualiser des temps (accueil, retour de sieste, décroisement, élèves en autonomie...) pour compléter le carnet de suivi avec l'enfant.
	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre lisible la progression des apprentissages. • Suivre de manière personnalisée les progrès • Situer ce que l'enfant sait et les progrès qui lui restent à faire 	<p>⇒ Observer, écouter l'élève durant l'activité (et pas seulement à la fin...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ pour repérer : <ul style="list-style-type: none"> ☞ les réussites ☞ les erreurs et comprendre les cheminements, les stratégies de l'enfant, les malentendus, les constructions erronées ☞ les tentatives d'explication ○ pour mettre en valeur ses cheminements ○ pour repérer les progrès qui lui restent à faire et fixer avec lui le prochain défi à relever 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dater les travaux et rendre visible la chronologie. ▪ S'appuyer sur une trame commune mais construire des carnets de suivi personnels. ▪ Intégrer les réussites au fur et à mesure en fonction du rythme des élèves (elles peuvent ne pas apparaître en même temps dans tous les cahiers !) ▪ Organiser la classe afin de positionner et ritualiser des temps pour observer les élèves et valider les réussites (se positionner sur un atelier)
	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les réussites (même les plus petites). • Construire une plus grande estime de soi 	<p>⇒ Prendre en compte le rythme d'apprentissage de chaque enfant et adapter les situations d'apprentissage en conséquence.</p> <p>⇒ Laisser le temps à l'enfant de s'approprier l'attendu.</p> <p>⇒ Lui proposer d'autres situations pour réussir.</p> <p>⇒ Donner le droit et le temps à l'enfant de tâtonner, d'essayer, de recommencer.</p> <p>⇒ Prendre en compte savoir, savoir-faire, savoir-être qu'ils soient scolaires ou bien qu'ils relèvent de la vie quotidienne.</p> <p>⇒ Avoir prévu des attendus et identifier les étapes intermédiaires pour les élèves les plus fragiles.</p> <p>⇒ Définir les critères de réussite et critères de réalisation ; les communiquer et les partager avec les élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montrer les progrès au regard des attendus scolaires et dans les savoir-faire quotidiens (notamment chez les plus jeunes). ▪ Faire apparaître pour les élèves les plus fragiles des niveaux intermédiaires.

Pour qui ?	Pour quoi ?	Quelle posture ? Quels gestes professionnels ?	Comment faire pour construire le carnet de suivi et le mettre en œuvre ?
L'élève	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur ses réussites pour fixer le prochain point d'étape, le nouveau défi à relever, se projeter dans un apprentissage futur. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ S'appuyer sur les réussites et non les manques ! ⇒ Prendre en compte ses expériences et ses savoirs antérieurs ⇒ Veiller à la formulation des propos lors des échanges avec l'élève (« Tu sais faire..., tu as appris..., maintenant tu vas pouvoir... ») ⇒ Complimenter en décrivant la production en faisant attention de ne pas porter de jugement portant directement sur l'individu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se référer aux étapes du développement de l'enfant et à la progressivité des apprentissages. ▪ Prendre en compte les indicateurs de progrès. ▪ Veiller à ne pas faire du carnet de suivi une liste d'acquisitions à pointer.
	les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents des réussites et des progrès de leur enfant • Rendre lisible la progression des apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Porter attention à la diversité des familles ⇒ Rendre visible les progrès ⇒ Rendre explicite les démarches ⇒ Dialoguer, échanger positivement et régulièrement avec les parents. ⇒ Donner à voir ce que les enfants apprennent ⇒ Rendre explicite les démarches, les attendus, les modalités d'évaluation
l'équipe enseignante		<ul style="list-style-type: none"> • Définir la progressivité des apprentissages • Mettre en œuvre la continuité des apprentissages • S'assurer de la cohérence du parcours de l'élève au sein du cycle • Favoriser les transitions dans le cycle et avec le cycle 2 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Concevoir et élaborer le carnet de suivi en équipe d'école) ⇒ Rendre visibles les progrès de la PS à la GS ⇒ Définir les modalités de remise du carnet de suivi des apprentissages

Quelle forme ?

Si le carnet de suivi des apprentissages est obligatoire, sa forme est laissée à l'appréciation des équipes enseignantes.

On peut envisager trois principales formes :

1. Un **carnet vierge** qui s'enrichit au fur et à mesure que l'on avance dans l'année. Il n'y a pas de parcours type ou idéal. Le parcours de l'enfant s'écrit au fil des apprentissages. Le carnet s'étoffe au rythme des progrès que l'enfant réalise. Il garde les « preuves », les traces significatives. C'est la forme que le groupe départemental a choisi de privilégier. **Télécharger la trame**
2. Un **carnet préformé** dans lequel on a inscrit ce que l'on attend que l'enfant réussisse progressivement. Le parcours de l'élève (souvent illustré de vignettes ou photos) est en quelque sorte déjà « formaté ». L'enseignant coche la compétence en la datant dès que l'enfant réussit régulièrement.
Attention toutefois, à ce type d'outils dans lequel beaucoup de choses sont annoncées en amont. Un carnet préconstruit et standard peut induire l'idée d'une norme. Le risque est aussi que les parents le regardent comme un livret scolaire et qu'ils voient, avant tout, les manques plus que les réussites ou progrès de leur enfant. Il faut donc bien expliquer aux parents le sens et l'esprit du carnet !
3. Un carnet « mixte » dans lequel les feuillets pourraient être vierges ou préformés suivant les compétences visées et les traces qu'il serait possible d'obtenir.

Quelle que soit la forme choisie, l'outil élaboré par les équipes enseignantes devra permettre à chacun de s'inscrire pleinement dans l'esprit des nouveaux programmes et la pratique de l'évaluation positive.

Ainsi, le carnet de suivi des apprentissages devra :

- faire apparaître les précisions relatives aux domaines d'apprentissage et le lien avec les attendus de fin de cycle ;
 - permettre de comprendre comment la compétence se construit progressivement grâce à des points d'étape, des observables qui, illustrés par des traces significatives, viendront témoigner des progrès de l'enfant de façon lisible tant pour l'élève que pour ses parents ;
 - favoriser le dialogue pédagogique avec l'élève. La transcription des propos de l'enfant, une phrase relatant l'observation, l'interprétation de l'enseignant... pourront pertinemment venir enrichir le carnet de suivi des apprentissages.
 - permettre à l'élève de prendre conscience de ses réussites (même petites) et des progrès réalisés ;
 - rendre visibles et mettre en valeur les étapes franchies ;
 - permettre de situer l'élève sur son propre parcours et d'envisager le prochain défi à relever.
 - aider l'élève à identifier ce vers quoi il va aller, la future étape qu'il pourra franchir ;
- ➔ Le carnet de suivi des apprentissages doit permettre d'échanger sur les apprentissages de manière explicite avec les enfants et de se situer ainsi dans le champ de la métacognition. Il s'agit d'intégrer ce temps d'échanges dans le temps de la classe.

Renseignement du carnet de suivi :

Ce temps peut être différent en fonction du niveau de classe, de la forme et du support retenu.

Il s'agit de garder une trace du progrès, de la réussite en l'associant à une photo, une image (symboliques existant déjà ou individuelle et personnelle), d'une prise de sons ou d'images.

Le renseignement du carnet doit se faire avec l'enfant et par l'enfant accompagné d'un adulte.

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

Annexe : La refondation de l'école de la République : orientations

I. Une refondation pédagogique. Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves

« Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :

Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et **privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles**. En tout état de cause, **l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.** »

Le programme de l'école maternelle du 26 mars 2015

« L'école maternelle est une école bienveillante (...). Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. »

1.4. Une école qui pratique une évaluation positive

L'évaluation constitue un outil de régulation dans l'activité professionnelle des enseignants ; elle n'est pas un instrument de prédiction ni de sélection. Elle repose sur une **observation attentive** et une **interprétation de ce que chaque enfant dit ou fait**. Chaque enseignant s'attache à **mettre en valeur**, au-delà du résultat obtenu, le cheminement de l'enfant et **les progrès qu'il fait par rapport à lui-même**. Il permet à chacun **d'identifier ses réussites, d'en garder des traces**, de percevoir leur évolution. Il est attentif à ce que l'enfant peut faire seul, avec son soutien (ce que l'enfant réalise alors anticipe souvent sur ce qu'il fera seul dans un avenir proche) ou avec celui des autres enfants. Il tient compte des différences d'âge et de maturité au sein d'une même classe.

Adaptée aux spécificités de l'école maternelle, **l'évaluation est mise en œuvre selon des modalités définies au sein de l'école**. Les enseignants rendent explicites pour les parents les démarches, les attendus et les modalités d'évaluation propres à l'école maternelle.

2.3. Apprendre en s'exerçant

(...) L'enseignant veille alors à **expliquer aux enfants ce qu'ils sont en train d'apprendre, à leur faire comprendre le sens des efforts demandés et à leur faire percevoir les progrès réalisés**. Dans tous les cas, les choix pédagogiques **prennent en compte les acquis des enfants**.

L'enseignant stabilise les informations, s'attache à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer. Il organise des retours réguliers sur les découvertes et acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation (...). Il valorise la restitution, l'évocation de ce qui a été mémorisé ; il **aide les enfants à prendre conscience qu'apprendre à l'école, c'est remobiliser en permanence les acquis antérieurs pour aller plus loin**.

L'enseignant **rend lisibles les exigences** de la situation scolaire par des mises en situations et des explications qui **permettent aux enfants - et à leurs parents - de les identifier et de se les approprier** (...). Il définit des critères de réussite pour que chacun puisse **situer le chemin qu'il a réalisé et perçoive les progrès qu'il doit encore effectuer**.

[Le décret 2015-1929 du 31 décembre 2015](#)

Article 1

« Art. D. 111-3.- **Les parents sont tenus régulièrement informés de l'évolution des acquis scolaires de leurs enfants** et du respect par ceux-ci de leurs obligations scolaires définies à l'article L. 511-1.

« **Cette information se fait notamment par l'intermédiaire du carnet de suivi des apprentissages à l'école maternelle**, du livret scolaire à l'école élémentaire et au collège, ainsi que du bulletin et du livret scolaires dans les lycées.

« **Cette information est transmise plusieurs fois par an, selon une périodicité définie par le conseil des maîtres pour l'école maternelle et élémentaire et par le conseil d'administration**, en prenant en compte le nombre de réunions du conseil de classe, pour les établissements du second degré.

« **L'école ou l'établissement scolaire prend toute mesure adaptée pour que les parents ou le responsable légal de l'élève prennent connaissance de ces documents.** »

Articles 8 et 9

« Art. D. 321-10.- Les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes sont définies par les enseignants en conseil de cycle. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation.

« À l'école maternelle, un carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève. Il est régulièrement renseigné par l'enseignant de la classe, selon une fréquence adaptée à l'âge de l'élève. Ce document suit l'élève en cas de changement d'école au cours de sa scolarité en cycle 1.

« Au terme de la dernière année de scolarisation à l'école maternelle, une synthèse des acquis scolaires de l'élève est établie, selon un modèle national fixé par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale. Cette synthèse est renseignée en conseil de cycle par les enseignants du cycle 1. Elle est transmise à l'école élémentaire lors de l'admission de l'élève en première année du cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, et communiquée aux parents ou au responsable légal de l'élève.

[L'arrêté du 31 décembre 2015](#) portant le modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle

Article 1

À l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle, la synthèse des acquis scolaires prévue aux articles D. 321-10 et D. 321-23 du code de l'éducation est établie pour chaque élève du cycle 1 selon le modèle national figurant en annexe du présent arrêté.

« Pour faciliter la continuité du parcours scolaire des élèves lors du passage à l'école élémentaire, les enseignants de l'école maternelle transmettent aux enseignants de l'école élémentaire une synthèse des acquis de chaque élève sur des points importants. Cette synthèse mentionne pour chacun ce qu'il sait faire, ses points forts et, le cas échéant, les besoins à prendre en compte pour l'aider au mieux dans la suite de son parcours scolaire. Elle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisé en situation ordinaire, tout au long du cycle. »

Ressources sur le site éducol

Sur la page [Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle](#) du site éducol vous accédez aux textes de références, à la description du carnet de suivi des apprentissages, à des guides et ressources pour mettre en œuvre une observation instrumentée et construire votre carnet de suivi en pouvant vous inspirer d'exemples.